

2004

SÉCURITÉ SOCIALE



Projet de loi de financement de la Sécurité sociale - PLESS

ANNEXE C

Recettes et dépenses
des régimes de base



Annexe C

**Recettes
et dépenses
des régimes
obligatoires de base
de Sécurité sociale**

**Comptant plus de 20 000 cotisants actifs
ou retraités titulaires de droits propres**

SOMMAIRE

ANNEXE C

I. LE CADRE GÉNÉRAL

I.1. L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTS COMPTES

**I.2. LES DIFFÉRENTS AGRÉGATS DU PROJET DE LOI
DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

II. RÉSULTATS 2002 - PRÉVISIONS 2003 - 2004 EN DROITS CONSTATÉS

**II.1. ENSEMBLE DES RÉGIMES EMPLOIS ET RESSOURCES
DÉTAIL DES EMPLOIS**

II.2. RÉGIME GÉNÉRAL

II.3. AUTRES RÉGIMES DE BASE OBLIGATOIRES

III. PROFILS DE TRÉSORERIE 2003-2004

IV. PERSPECTIVES 2005-2006

**IV.1. ÉVOLUTION DES RECETTES
ET DES DÉPENSES DU RÉGIME GÉNÉRAL**

IV.2. LES AUTRES RÉGIMES

V. NOTES EXPLICATIVES

V.1. LA DÉFINITION DES OPÉRATIONS COMPTABLES

V.2. LE SOLDE DES COMPTES DES RÉGIMES DE BASE

**V.3. LISTE DES PRESTATIONS FAMILIALES SERVIES
AVEC OU SANS CONDITION DE RESSOURCES**

V.4. LISTE DES SIGLES

La loi organique n° 96-646 du 22 juillet 1996 relative aux lois de financement de la Sécurité sociale a prévu, en annexe au projet de loi, la production de différentes annexes.

En application de l'article L.O. 111-4 paragraphe II alinéa c, la présente annexe retrace pour 2001 et 2002 (résultats), ainsi que 2003 et 2004 (prévisions), les produits et les charges des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale comptant plus de 20 000 cotisants actifs ou retraités titulaires de droits propres. Elle présente également l'évolution des besoins de trésorerie du régime général et des quatre régimes autorisés à recourir à des ressources non permanentes. Elle indique enfin les perspectives d'évolution de ces recettes et de ces dépenses pour les années 2005 et 2006.